

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 06 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six décembre, à vingt heures vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

**Présents :** CAVALETTI Véronique, Maire,  
HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, adjoints,  
JULIEN Louise, TESSON Jérôme, BEDU Didier, BONTE Alexandre, OLY  
Frédéric, conseillers.

**Absents excusés :** GENON Francis, GAVOIS Olivier

**Absent :** JOURDAIN Valérie,

**Secrétaire de séance :** TESSON Jérôme

Nombre en exercice : 11  
Nombre présents : 08  
Nombre de votants : 08

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2019.

### **2019/29 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR exercice 2020.**

Mme le Maire propose à l'assemblée le projet de mise aux normes accès PMR à la salle communale MJC/ Pierre Grimaud : rampe d'accès pour l'entrée, installation d'une plateforme élévatrice afin d'accéder à l'étage (présence de la bibliothèque) et la création d'un escalier d'accès à l'extérieur.

Afin de bien suivre toutes les préconisations en matière d'accessibilité PMR et de sécurité, il est indispensable de faire établir un diagnostic. Un devis a été établi auprès d'une société de contrôle, pour un coût d'environ 900€ TTC. Il a été émis l'idée de solliciter les services du SDIS pour élaborer ce diagnostic. Contact sera pris auprès du SDIS de Crépy-en-Valois.

Aussi, dans l'attente des préconisations de travaux, il n'est pas possible de demander des devis pour le moment.

***Cependant, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents donne son accord de principe pour la réalisation de ce projet et sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR exercice 2020 au taux maximum concernant la mise aux***

***normes de l'accessibilité PMR de la salle multi fonction MJC/ Pierre Grimaud (ERP 4ème catégorie) se situant 1 rue du Chêne 60800 FEIGNEUX.***

Une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP, valant également demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap) sera établie

Les devis ainsi que le plan de financement seront transmis aux services de l'Etat dès réception.

**2019/30 : Demande de subvention auprès du Conseil Département exercice 2020.**

Mme le Maire propose à l'assemblée le projet de mise aux normes accès PMR à la salle communale MJC/ Pierre Grimaud : rampe d'accès pour l'entrée, installation d'une plateforme élévatrice afin d'accéder à l'étage (présence de la bibliothèque) et la création d'un escalier d'accès à l'extérieur.

Afin de bien suivre toutes les préconisations en matière d'accessibilité PMR et de sécurité, il est indispensable de faire établir un diagnostic. Un devis a été établi auprès d'une société de contrôle, pour un coût d'environ 900€ TTC. Il a été émis l'idée de solliciter les services du SDIS pour élaborer ce diagnostic. Contact sera pris auprès du SDIS de Crépy-en-Valois.

Aussi, dans l'attente des préconisations de travaux, il n'est pas possible de demander des devis pour le moment.

***Cependant, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents donne son accord de principe pour la réalisation de ce projet et sollicite l'aide financière du conseil Départemental à hauteur du taux communal majoré de 10% dans la mesure où il s'agit de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.***

Une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP, demandant valant également demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap) sera établie

Les devis ainsi que le plan de financement seront transmis aux services du département dès réception.

**2019/31 : Copieur Mairie.**

Mme le Maire informe l'assemblée que le copieur de l'école est Hors service. Pour rappel, il s'agissait de l'ancien copieur de la mairie. L'idée serait de transférer l'actuel copieur mairie à l'école et d'équiper la mairie d'un nouveau copieur. Deux devis ont été établis pour l'acquisition d'un nouveau copieur mairie auprès de Burotic service, (actuel prestataire) et Bureau 60.

Considérant les deux propositions,

Considérant que le conseil ne souhaite pas avoir recours à de la location de matériel,

Après comparaison des deux offres :

## **Burotic Service**

➤ Coût copieur (avec option fax) : 3 940€ HT/ coût copies Noir et Blanc : 0 0039 HT/copie, 0.0039€ HT/copie couleur.

## **Bureau 60**

➤ Coût copieur (avec option fax) : 3 865€ HT/ coût copies Noir&blanc : 0.0045€ HT/copie, 0.039€ HT copie couleur.

Il est à savoir que l'actuel prestataire s'engage à procéder au déplacement et à la reconfiguration à l'école maternelle de l'actuel copieur mairie avec une maintenance coût copies maintenu à 0.004274€ HT (copie noir et blanc) et 0.04274€ HT (copie couleur) pour 3 ans reconductible ensuite d'année en année. Bureau 60 ne souhaite pas prendre la maintenance du copieur qui sera transféré à l'école.

***Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de retenir la société Burotic Service. En effet, l'acquisition du copieur est légèrement plus haut mais le tarif coût copie est moins élevé. Par ailleurs, Burotic service maintient une maintenance du copieur de l'école avec des coûts copies identiques à ceux pratiqués aujourd'hui en mairie et ce pendant 3 ans et avec la possibilité de reconduire le contrat d'année en année.***

## **2019/32 : Décision modificative n°2/2019 au budget communal.**

Considérant la dépense imprévue d'un achat copieur mairie afin de remplacer le copieur hors d'usage à l'école maternelle, Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative suivante :

022 : Dépenses imprévues : -10 000€

021 : Virement de la section de fonctionnement : 10 000 €

023 : Virement à la section d'investissement : 10 000€

Opération 69 : Acquisition copieur mairie article : 2183 : + 5 000€

Opération 18 : matériel, mobilier, outillage : 2188 : + 1 000€

Opération 21 : Aménagement place E. Huraux : 2151 : +4 000€

Il est proposé également dans l'opération 18, l'achat d'un disque dur externe pour la sauvegarde des données informatiques ainsi que l'achat de drapeaux mairie et écharpes maire/adjoint.

Pour l'opération 21 : aménagement place : l'installation de barrières supplémentaires pour optimiser la sécurisation ainsi que l'installation d'une grille de protection au niveau du puits semblent nécessaire.

***Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte la décision modificative n°2/2019 au budget communal telle établie ci-dessus.***

## **2019/33 : Autorisation de signature à Madame le Maire dans le cadre d'une convention de boisement compensateur et la Communauté de Communes du Pays de Valois.**

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 15 mars dernier, le conseil municipal a délibéré sur une surface de de 2.2 ha pour le boisement compensateur sur une parcelle boisée de la commune de Feigneux.

Le boisement doit avoir une destination forestière (choix des essences ; densité de plantation ; dimension des plants et obligation d'entretien sylvicole sur 5 ans).

Or, la commune a été alertée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, gestionnaire du coteau communal du Chatel, attenant au secteur de marais au sujet de la présence d' une espèce de papillon de jour mis en évidence sur une des parcelles concernée par le reboisement. Aussi, le reboisement de ladite parcelle empêcherait la présence et de développement de cette espèce rare de papillon. Il a été mis en évidence le besoin de concertation sur le projet de reboisement afin de concilier les différents enjeux.

Ainsi, une réunion s'est tenue en mairie de Feigneux le 25 octobre dernier entre la commune, l'ONF et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Une visite sur le terrain a permis de continuer concrètement à la discussion.

Aussi, il est donc paru important de pouvoir soustraire de la replantation en peupliers la surface 2 hébergeant une roselière.

Il est proposé de ne plus retenir qu'en terme d'espaces de replantation la surface 1 au Nord pour une superficie de 1.20 hectare En effet, la visite de terrain n'a pas permis de mettre en évidence au sein du marais de Feigneux une surface équivalente à la surface retenue de 2.2 hectares

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'annuler la délibération 2019/3 et donne autorisation de signature à Madame le Maire pour cette convention avec la CCPV, et tout autre document afférent à cette affaire pour une surface de 1 hectare 20 au lieu de 2.20 hectares (replantation de la parcelle 5 : Beauprès pour une surface 1 hectare 20).***

### **Questions diverses :**

- 1- Demande d'un administré :** Demande d'autorisation pour installer d'anciennes croix (récupérées avec l'autorisation de la mairie d'où proviennent les croix), dans l'ancien cimetière de Feigneux. L'assemblée demande à ce que les croix entreposées au sein de notre Eglise soient dans un premier temps installées dans le vieux cimetière. Une fois réalisée, la demande sera de nouveau reconsidérée. Par ailleurs, il a été soulevé la présence d'un portail dans l'Eglise qui était destiné à être installé à l'entrée de l'Ancien cimetière. Le conseil souhaite la mise en place de ce portail afin de limiter le passage des 2 roues dans l'allée menant à l'Eglise.
- 2- Association A la rencontre du Petit Patrimoine :** Messieurs BONTE Alexandre et OLY Frédéric, conseillers municipaux se sont rendus à une visite à l'église de Feigneux le samedi 12 octobre dernier. Celle - ci a été demandée par Mr Legendre, (Architecte qui était en charge des travaux de l'Eglise de Feigneux) avec l'Association A la rencontre du Petit Patrimoine. Monsieur GIBERT Daniel a commenté cette visite.

### 3- Travaux :

➤ **Aménagement de la traversée de Feigneux/ RD50 au droit de la place E. Huraux.** Les travaux sont quasi terminés. La réception de chantier a été faite le mardi 3 décembre avec l'émission de quelques réserves.

➤ **Mise en place d'une nouvelle clôture à l'école maternelle avec mise en place d'un nouveau portail et portillon.**

➤ **Changement des issues de secours de la mairie et de l'école.**

➤ **Fins des travaux de la rénovation thermique de la salle P. Grimaud et des travaux extension de la bibliothèque.**

4- **Point sur l'Eau potable de Feigneux :** Mme le Maire informe l'assemblée que le puits de captage d'eau de Russy-Bémont a été vendu par la société Bonduelle à Mr Philippon. La société SAUR a pris en charge la gestion puits, et le réseau d'eau de la commune de Feigneux est géré par la société SUEZ. Une réunion a eu lieu avec SUEZ afin de déterminer les protocoles en cas d'incidents sur le puits. Une nouvelle rencontre aura lieu en mairie afin d'affiner les accords.

5- **Grotte :** Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a été appelée par la gendarmerie suite à la découverte d'ossements au niveau de la grotte sépulcrale (située sur une parcelle privée) par un promeneur. Des prélèvements ont été effectués. Par ailleurs, les services de la gendarmerie ont demandé à ce que la parcelle où se situe cette grotte soit sécurisée au regard de sa dangerosité. Un courrier sera fait au (x) propriétaire (s).

### 6- Points SIVOS :

➤ **Problèmes de sécurité aux montées et descentes à l'arrêt de bus de Fresnoy-la-Rivière devant l'école primaire.** Suite à des signalements de mauvais comportements de certains automobilistes lorsque le bus scolaire s'arrête à l'école de Fresnoy-la-Rivière, une réunion a eu lieu à la mairie de Feigneux, siège social du SIVOS de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont avec le responsable des transports scolaires de la Région Hauts de France, le responsable des transports en charge du ramassage scolaire, Monsieur le Maire de Fresnoy-la-Rivière et Mme la Présidente du SIVOS. Une visite sur place a eu lieu. La solution se trouverait dans l'acquisition de feux tricolores installés au niveau de l'école de Fresnoy-la-Rivière avec un bouton presseur pour la demande de traversée au niveau du passage piéton. Madame le Maire informe qu'il s'agit d'une dépense incombant à la mairie de Fresnoy-la-Rivière avec la possibilité de demandes de subventions. Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'élaboration d'un cofinancement entre les trois communes du SIVOS afin d'aider cet investissement nécessaire incombant à la commune concernée mais qui entre dans le cadre de la sécurité scolaire.

➤ **Intervenante en anglais au SIVOS de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont** Mme le Maire informe l'assemblée que l'inspection académique a interpellé la Directrice de l'école de Fresnoy-la-Rivière concernant l'intervention faite en Anglais par du personnel SIVOS. En effet, ce poste ne doit pas entrer dans les heures de l'Education Nationale en primaire. Mme la Présidente a demandé par mail de plus amples explications en signalant que l'agent a un contrat d'un an au sein du SIVOS. Mme

l'Inspectrice a répondu que l'agent pouvait exceptionnellement continuer d'intervenir jusqu'à la fin de cette année scolaire 2019/2020.

➤ **Acquisition de 6 ordinateurs portables à l'école de Fresnoy-la-Rivière dans le cadre de la création d'une « classe mobile ordinateurs »** : Mme le Maire informe qu'une demande de subvention, faite par le biais du SIVOS, a été accordée pour l'acquisition d'ordinateurs portables pour l'école primaire de Fresnoy-la-Rivière. Par ailleurs, elle informe que l'association APERFF a octroyé une subvention à hauteur de 1 000€ au SIVOS pour aider à financer ce projet.

- 7- Demande de passages de grumes sur le hameau de Morcourt** : Pour rappel, en 2016, une solution avait été apportée par la commune et acceptée par le propriétaire dans le cadre de l'évacuation de grumes résultant de l'exploitation de parcelles de peupliers. Cependant, trois ans après, celui-ci **ne souhaite plus** se conformer à cette solution notifiée en 2016. Aussi, une nouvelle réunion a eu lieu en mairie de Feigneux avec les services de l'Etat : DDT de l'Oise, un expert forestier, mandaté par le demandeur le 13 septembre dernier. La réunion sur place a confirmé l'impossibilité du passage de grumiers sur le Hameau de Morcourt. A ce jour, le propriétaire, par le biais d'un avocat demande de nouveau une rencontre en mairie afin de trouver une solution. **Considérant la solution apportée en 2016, et validée encore aujourd'hui par les services de l'Etat, considérant le courrier de Monsieur le Préfet en date du 14/02/2019 adressé au demandeur, il est décidé de ne pas reprogrammer de nouvelle rencontre.**
- 8- Renouvellement prestataire entretien Espaces verts** : Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de prestation de services de l'entretien du village. Des devis seront demandés.
- 9- Demande d'aide financière du locataire du logement communal 15 rue de la Houatte** : Le locataire du 15 rue de la Houatte a accepté de prendre le logement en l'état. Cependant, au vu de l'état général très sale, elle demande s'il est possible d'obtenir une aide financière pour un assainissement de la maison qui a demandé beaucoup de nettoyage. Le conseil n'est pas contre cependant, il est demandé de chiffrer les dépenses liées à ce grand nettoyage avant une prise de décision.
- 10- Assises de la ruralité** : Madame le Maire informe le conseil qu'elle s'est rendue aux Assises de la ruralité présidée par la Présidente du Conseil Départemental Nadège Lefevre. Deux thématiques ont été essentiellement abordées : le logement et l'accompagnement des seniors. Mme le Maire a proposé aux membres du CCAS de prendre en charge la distribution des colis de fin d'année pour les remettre aux personnes de plus de 75 ans et de les informer au passage de l'existence de ces dispositifs départementaux.
- 11-Bilan Jours de Fêtes 2019 : 16<sup>ème</sup> édition** : Mme le Maire présente à l'assemblée le bilan qualitatif de la 16<sup>ème</sup> édition de JDF transmis par la MJC DE FEIGNEUX
- 12-Coupe des arbres sente Renard** : l'association de Chasse de Feigneux a proposé à Mme le Maire de procéder à la coupe gracieuse des arbres sente Renard. Une convention sera établie.
- 13-Prochains Rendez-vous :**

➤ **samedi 14 décembre à 10 h00 sur la place: décoration du village**

➤ **dimanche 15 décembre à 15h30 : Noël des enfants**

➤ **08 janvier 2020 : rencontre avec le conseil départemental pour l'intervention du « bus pour l'emploi »**

➤ **vendredi 17 janvier 2020 : vœux du Maire avec inauguration des travaux place et salle**

**14- Permanence du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) à la CCPV.** Mme le Maire informe le conseil que la CCPV organise un accueil du CAUE tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois à partir du 03 février 2020. Cet organisme propose plusieurs prestations distinctes notamment celle de conseil en matière d'urbanisme auprès des particuliers : Permis de construire, implantation, règles de voisinage, clôtures, composition architecturale, insertion paysagère, choix des végétaux, vérandas, matériaux, couleurs, droits contraintes réglementaires, questions d'ordre technique...

**Fin de séance 23h30.**